

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

Séance du 08 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin 2026 à 18 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le deux juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FAGONT Alain, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27 dont 3 procurations

L'ordre du jour de la présente séance a été :

Publié sur le site internet de la Commune
le 02 juin 2026
Affiché en mairie le 02 juin 2026
Envoyé à la presse le 02 juin 2026

Présent(e)s : vingt-quatre (24)

M. FAGONT Alain, M. THABEAU Didier, Mme CHETTOUH Aïcha, M. PRADIER Éric,
Mme RÉVEILLOUX Françoise, M. LAZEWSKI René, Mme MATHEY Catherine,
M. KLINKPÈ Sèvèho Michel, Mme BALICHARD Dominique, M. DOS SANTOS Antonio,
M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme DE ALMEIDA Dominique, Mme BARREIRO Elsa-Maria,
Mme PIRES Claude, Mme CORDELETTE Claire, M. DAVID Anthony, M. GAILLARD Jean-Michel,
M. ALLEZARD Fabien, M. BÉRARD Cyrils, Mme DELPUEYO Jessica, Mme ALAPETITE Nadine,
M. BACHELLERIE Frédéric, M. CHATTI Mourad, Mme SOARES Maryse.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : trois (03)

- De Mme MAHAUT Jessika à Mme CHETTOUH Aïcha ;
- De M. FROMENT Sylvain à Mme ALAPETITE Nadine ;
- De Mme COUTANSON Pascale à Mme SOARES Maryse.

Absent(e)s: zéro (0)

Secrétaire de séance : Mme Catherine MATHEY.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures et constate que le quorum est atteint.

Objet Vente d'un délaissé de voirie aux consorts RIBEIRO

Rapporteur : Anthony DAVID

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-21 et L2241-1,

Vu le plan de découpage annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme, Patrimoine et Développement Urbain du 11 mai 2026,

Vu la demande d'acquisition en date du 21 mai 2025 d'un espace de 7m² au droit de la propriété des consorts Ribeiro,

Vu l'avis des domaines en date du 29 mai 2026,

Monsieur le Maire rappelle que par courriel en date du 21 mai 2026 les consorts RIBEIRO ont souhaité se porter acquéreur d'un espace de 7 m² au droit de leur propriété.

- La parcelle d'une surface de 7m² de domanialité privée, propriété de la Ville d'Aulnat, est cédée au prix au 10 euros de m² soit 70 euros ;
- Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.

Cette parcelle n'est pas affectée à l'usage du public ni à un service public.

Elle relève donc du domaine privé communal et peut être cédée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver la vente de la parcelle pour un montant de 70 euros TTC ;**
- **D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la vente et à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance, Catherine MATHEY	Monsieur le Maire, Alain FAGONT
	